

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIONNET Joël, Maire.

Sont présents : Mesdames HERMABESSIERE Gaëlle, PILLOD Laurine, LAURENT Ludivine, ROMANZINI Karen, MEUNIER Anne-Sophie, Messieurs VIONNET Joël, CHAPUIS Philippe, GARDAVAUD Benoit, PERROT Jean-François, LAITHIER Vincent, BARTHET Loïc.

Secrétaire de séance : Monsieur BARTHET Loïc.

1/ Approbation des comptes-rendus du 03 Mars 2026 et du 20 Mars 2026

En préambule, Mr le Maire expose la situation financière de la commune ainsi que la présentation du budget primitif voté par l'ancien conseil. À la suite de cela le Procès-Verbal du 03 mars 2026 est voté à l'unanimité des présents, par le conseil municipal.

Dans la foulée, le Procès-verbal du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des collectivités territoriales [Article L.2122-22] permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

01°) - **d'arrêter** et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

02°) - **de fixer**, dans les limites d'un montant de 2 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

03°) - **de prendre** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à un seuil défini à 214 000 euros depuis le 01/01/2020 ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

04°) - **de prendre** toute décision relative aux placements financiers dans le respect de la réglementation en vigueur ;

05°) - **de passer** les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

06°) - **de procéder** à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

07°) - **d'accepter** les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

08°) - **de décider** la vente de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

09°) - **de prendre** toute décision relative aux concessions du cimetière, dont les modalités seront précisées ultérieurement ;

10°) - **de fixer** les rémunérations et de régler les frais et honoraires des notaires, avocats, avoués, huissiers de justice et experts ;

11°) - **d'intenter** au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ;

12°) - **de donner**, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

13°) - **d'accepter** les remboursements de trop perçus (chèques / avoir) ;

En contrepartie, le Maire s'engage à rendre compte au conseil des décisions prises sous couvert de ces délégations.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, par vote à main levée, soit 11 voix pour, ces délégations.

3/ Vote des Indemnités du Maire et des Adjointes

Les indemnités de fonction peuvent être revalorisées au vu de la loi n°2025-1249 entrée en vigueur le 22 décembre 2025 selon l'indice brut terminal de la fonction publique (% de l'indice brut 1027 équivalent à 4110.53 € brut). L'indice maximum à ce jour, s'élève à 28.10 % pour le Maire et à 10.89 % pour les Adjointes. Il était jusqu'à présent de 25.5 % et de 9.9 %.

Mr le Maire propose un pourcentage intermédiaire à savoir 26.80 % pour le Maire et 10.40 % pour les Adjointes. Après quelques échanges, Mr le Maire et les Adjointes quittent la salle de conseil, afin que les débats soient sereins.

De retour dans la salle, Monsieur le Maire demande ce qui est décidé, par vote à main levée, le Maire et les Adjointes ne prenant pas part au vote, 5 voix pour la proposition intermédiaire (26.80 % et 10.40 %) et 2 voix pour l'indice maximum. Ce vote prend effet au 20 mars 2026 pour le Maire et au 02 avril 2026 pour les adjointes.

4/ Mise en place et composition des commissions communales

	Conseil municipal										Hors conseil municipal			
	Loïc BARTHET	Philippe CHAPUIS	Benoit GARDAVAUD	Gaëlle HERMABESSIÈRE	Vincent LAITHIER	Ludvine LAURENT	Anne-Sophie MEUNIER	Laurine PILLOD	Jan-François PERROT	Karen ROMANZINI	Michel MOUJET	Julien LAURENT	Emmanuel FRITSCH	Elisabeth CAUSSIDERY
Finances		R	M		S		M							
Social, scolaire				R	M	M		S						
Conseil maternelle				S				R						
Conseil primaire				R				S						
Réunions périscolaire					S	R								
Réunions futur projet				R	S									
Mobilités					R	S	M			M				
Cadre de vie, fleurissement	R						M			S	M			
Urbanisme	M		S	R			M							
Agriculture, forêts, environnement	M	R	S							M				
Marquage	M	R	S							M	M			
Garant des ventes		R	S											
Bâtiments communaux, patrimoine			R	M			M		S	M				
Voirie, assainissement, sécurité routière	M		R		S	M		M						
Eau, incendie	M	R	S					M						
relevé du compteur										S		R		
surpresseurs / chloromètre	M	S										R		
Communication				M	S			M	R					M
Appels d'offres		M	M	M	S	S			S					

Légende : R = Responsable S = Suppléant(e) M = Membre

Toutes les commissions sont validées par l'ensemble du Conseil Municipal.

5/ Désignation Conseiller Communautaire et choix du suppléant

Délégué Titulaire : Vionnet Joël

Délégué Suppléant : Chapuis Philippe

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6/ Désignation des délégués au sein d'organismes extérieurs

- Syndicat Intercommunal d'Électricité de Labergement-Sainte-Marie (SIEL)

Délégués Titulaires : Chapuis Philippe et Perrot Jean-François

Délégués Suppléants : Laurent Ludivine et Laithier Vincent

- Syndicat des Eaux de Joux

Délégué Titulaire : Chapuis Philippe

Délégué Suppléant : Gardavaud Benoit

- Communes Forestières

Délégué Titulaire : Chapuis Philippe

Délégué Suppléant : Gardavaud Benoit

Ces délégations sont adoptées à l'unanimité.

7/ Vote des taxes – État 1259

Monsieur le Maire présente l'état estimatif de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2026.

Celui-ci propose de reconduire les taux d'impositions 2025 de la commune pour l'année 2026 :

- Taxe Foncière Bâti (TFB) = 23.31 %
- Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) = 7.66 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) = 13.38 %
- Taxe d'Habitation (TH) = 10.12 %

Le montant total du produit attendu pour l'ensemble des taxes est de 239 164 €.

Le produit attendu des ressources indépendantes des taux votés s'élève à -10 024 € du fait d'une baisse des allocations compensatrices.

Les ressources fiscales prévisionnelles pour 2026 sont de 229 140 €.

Par vote à main levée, à l'unanimité des présents le Conseil Municipal accepte cette proposition.

8/ Entretien des arbres

Fin octobre 2026, la commune a subi des vents violents causant des dégâts sur certains arbres, l'entreprise « Auprès de mon arbre » spécialiste dans le domaine est venue effectuer des travaux sur le Marronnier situé à côté de la Mairie. À la suite de cela nous lui avons demandé un devis pour l'entretien des arbres allant de la sortie du village jusqu'à la forêt sur la route du fort, pour remonter les couronnes des arbres et laisser libre passage aux camions.

Le devis des différents travaux est de 7 560 € TTC.

Un devis de comparaison a été demandé à l'entreprise Biesse d'un montant de 9 228 € TTC.

Par vote à main levée, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise « Auprès de mon arbre ».

9/ Questions diverses

-Un appartement se libère au-dessus de l'école. L'état des lieux est prévu le mardi 7 avril 2026.

Une commission se réunira pour voir s'il y a lieu de réaliser des travaux.

-Monsieur Langlois de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), conseiller aux décideurs locaux sera présent le mercredi 27 mai à la Mairie à 14 h pour échanger avec les nouveaux élus et répondre à leurs questions.

- Monsieur Perrot Jean-François accepte de représenter le conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales.

-Monsieur le Maire a reçu une invitation pour aller célébrer les champions de l'Olympic Mont d'Or qui aura lieu le vendredi 03 avril 2026 à 15h. Celui-ci étant absent, c'est Monsieur Chapuis Philippe qui le représentera.

-Six jardinières de fleurs sont usagées, elles vont donc être renouvelées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.